

—Accusé Fouquier, quelle cause avait motivé en vous cette colère dont Colard a pu constater le fracas ?

Par un instinct de prudence qui le poussait à ne pas parler des billets avant d'avoir entendu la déposition de Lozeril, le capitaine répondit tranquillement :

—J'étais furieux à propos de l'imbécile domestique, qui m'avait fait mon lit les pieds plus haut que la tête.

Le juge eut l'air de se contenter de cette réplique et reprit l'interrogatoire de Colard.

—Tout à l'heure, dit-il, en parlant du capitaine, vous avez prononcé cette phrase : « Je suis certain que, dans le premier moment, il a ragagné sa chambre. » Que veut dire : « dans le premier moment ? » Après son accès de colère l'accusé est donc ressorti ?

—Mathurin, le cuisinier, qui avait aussi veillé ce soir-là, et qui a été se coucher un peu après moi, m'a dit qu'en allant à sa chambre il a vu le capitaine descendre l'escalier comme une trombe et s'élançer dans le jardin vers le pavillon de Mme Bricchet.

—Hum ! hum ! ça se complique, murmura Annibal en entendant ces mots.

—A minuit passé, qu'alliez-vous faire chez votre fille ? interrogea le juge, se retournant vers le capitaine.

—Avec un lit si mal fait, j'étais certain d'avance de ne pas fermer l'œil. Alors je préférais passer une nuit blanche au jeu. J'allais donc chez ma fille lui demander si elle avait reçu de Colard la somme qu'elle m'avait promise.

—Les quatre mille écus ?

—Précisément. N'est ce pas, Aurora ? dit le capitaine en s'adressant à sa fille comme pour lui indiquer la voie à suivre.

Après une courte hésitation, Mme Bricchet inclina affirmativement la tête, sans prononcer une seule parole.

—Ils mentent ? pensa le juge.

Et, cependant, Annibal se disait :

—Ai-je bien fait de ne pas souffler mot de cette liasse, donnée par de Lozeril et qui m'a été volée... par qui donc ? Tonnerre !... Bast ! si j'ai eu tort de n'en pas parler il sera toujours temps d'en causer quand cette canaille de chevalier arrivera ici pour conter son affaire.

M. de Badières revint à la charge.

—Au lieu d'aller chez votre fille, ne traversiez-vous pas plutôt le jardin pour sortir par la petite porte de derrière et, coupant ainsi au court, aller attendre, au passage du carrefour, M. de Lozeril, qui avait fait le grand tour par le quai ?

—Pourquoi faire ? demanda audacieusement le capitaine.

—Pour le tuer et le dévaliser, après, de ces billets de caisse qu'il portait sur lui, répondit le juge en montrant du doigt les liasses de billets trouées qui s'étaient, devant le tribunal, sur la table des pièces de conviction.

Fouquier haussa les épaules.

—Peuh ? fit-il ; si j'avais voulu tuer le chevalier pour son argent... lui même vous le dira... j'aurais pu le faire sans avoir besoin d'aller l'attendre au carrefour... Une heure auparavant, nous nous étions pris de querelle et je le tenais au bout de mon épée... rien ne m'empêchait alors de l'expédier...

—Oh ! rien, fit le juge en hochant la tête.

—Non, rien.

—Vous oubliez qu'à ce moment-là M. de Lozeril n'était pas encore porteur de cette lettre que vous aviez un puissant intérêt à reprendre, car elle dénonçait à la justice les auteurs d'un meurtre inconnu.

—Allons, bien ! voici que vous revenez encore sur cette his-

toire de la mort de Bricchet... j'aime mieux me taire que d'encourager cette plaisanterie, dont on nous pourait depuis un mois, ricana dédaigneusement le capitaine.

L'aplomb de l'accusé scandalisa la blonde présidente à tel point que de Ravannes dut lui tendre une dariole en disant :

—Ménagez vos émotions, colombe de candeur, car vous n'en avez plus que pour huit brioques, onze massepains et quatorze tartelettes.

—Introduisez le second témoin, ordonna M. de Badières.

Celui qui succédait ainsi à Colard était le notaire détenteur du testament de défunt Bricchet.

—Vous connaissez à fond la fortune que possédait le procureur ? interrogea le juge.

—Oui, monsieur le président. Depuis la disparition de Bricchet, dont j'étais l'ami, j'ai administré ce bien en attendant toujours, ou le retour du propriétaire, ou la constatation de sa mort qui, alors, enverrait en possession l'héritier désigné par le testament remis entre mes mains.

—A combien s'élevait cette fortune ?

—A sept millions.

L'énoncé de ce chiffre fit courir un murmure dans l'auditoire. Pareille fortune pouvait avoir inspiré l'horrible désir de s'en emparer par un assassinat.

—Vous avez apporté ce testament ? demanda le magistrat.

—Le voici, fit le notaire en le tirant de sa poche.

—Vous en savez le contenu ?

—Oui, mais les devoirs de ma profession m'empêchent de le dire, sauf dans le cas où la succession serait légalement ouverte.

—La justice, à titre de renseignement, réclame la connaissance de cette pièce. En vertu de cet axiome : « Cherche à qui le crime profite, » le tribunal, voulant s'éclairer par tous les moyens, a besoin de prendre lecture de cet acte.

A ces mots, le notaire remit le testament au greffier, qui, les cachets étant brieés, le lut à haute voix.

Après avoir stipulé une dot d'un million pour Pauline et une pension viagère pour Collard, l'acte léguait la fortune à Aurora.

—Mais ce n'est pas possible ! s'écria tout à coup et à haute voix le notaire qui avait écouté, avec la plus profonde stupéfaction, la lecture de ce testament, dont il avait pourtant avoué connaître le contenu.

L'exclamation du tabellion avait été spontanée et son étonnement si profond, que ce fut pour l'auditoire un véritable coup de théâtre.

Un frissonnement de surprise courut sur tous les bancs à cette péripétie inattendue des débats.

—Cet acte serait-il l'œuvre d'un faussaire ? demanda vivement le président.

—Oh ! non, monsieur. L'acte émane bien de Bricchet, il l'a jadis écrit en ma présence, répliqua le témoin, qui avait repris son sang-froid.

—D'où vient alors votre émotion ?

—C'est de trouver, sous cette enveloppe, un testament que je croyais anéanti et remplacé par un autre.

—Expliquez-vous.

—La veille de sa disparition, Bricchet se présenta chez moi avec la ferme intention de changer en son entier le testament qu'il avait déposé entre mes mains... c'était celui-là même qu'on vient de lire. Appelé par les clients qui encombraient l'étude, je laissai le procureur dans mon cabinet, assis devant le bureau et se préparant à refaire l'acte de ses dernières volontés.

« Quand je rentrai, il avait fini et le nouveau testament a